

Décret n° 2018 - 5 du 9 janvier 2018
portant modification de l'article 2 du décret n° 2017-31 du 22 mars 2017
portant création de la commission de suivi du sinistre du 4 mars 2012

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2017-31 du 22 mars 2017 portant création de la commission de suivi du sinistre du 4 mars 2012 ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : L'article 2 du décret n° 2017-31 du 22 mars 2017 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Article 2 nouveau : La commission de suivi du sinistre du 4 mars 2012 est composée ainsi qu'il suit :

- **Président :** le ministre d'Etat, ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation ;
- **Premier vice-président :** le ministre des finances et du budget ;
- **Deuxième vice-président :** le ministre de l'aménagement, de l'équipement du territoire, des grands travaux ;
- **Troisième vice-président :** le ministre de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat ;
- **Rapporteur :** le directeur de cabinet du ministre d'Etat, ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation ;

Membres :

- le ministre de l'intérieur et de la décentralisation ;
- le ministre de la défense nationale ;
- le ministre de la justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;
- le ministre des affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement ;
- le ministre de la santé et de la population ;
- le ministre des affaires sociales et de l'action humanitaire ;
- le conseiller du Président de la République chargé de l'action humanitaire ;
- le conseiller du Premier ministre chargé de l'action humanitaire ;
- trois représentants du collectif des associations des sinistrés.

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2018-5

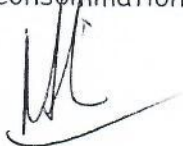
Fait à Brazzaville, le 9 janvier 2018



Clément MOUAMBA.-

Par le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Le ministre d'Etat, ministre du commerce, des approvisionnements et de la consommation,



Alphonse Claude NSILOU.-

Le ministre de l'aménagement, de l'équipement du territoire, des grands travaux,



Jean-Jacques BOUYA.-

Le ministre de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat,



Josué Rodrigue NGOUONIMBA.-

Le ministre des finances et du budget,



Calixte NGANONGO.-